



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par le Centre de Culturas Indígenas del Perú, organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Beijing+20 : Nous saluons les progrès dans la situation des femmes autochtones, tout en soulignant les défis futurs

Les femmes autochtones ont pu apporter une première contribution dans l'espace de la Conférence de Beijing de 1995 en révélant les luttes menées au sein de nos peuples et de nos pays pour exiger nos droits individuels et collectifs. Au cours de ces deux dernières décennies, nous avons réagi à des propositions de suivi de la Plateforme d'action de Beijing en prenant part à des tables rondes et à des groupes de haut niveau et en parvenant à faire adopter deux résolutions pertinentes par la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2005/11 et E/CN.6/2012/L.6).

En 20 ans, nous avons renforcé la collaboration tant au niveau continental qu'au niveau international, particulièrement grâce au Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas (Réseau continental des femmes autochtones des Amériques) et au Forum international des femmes autochtones, ce qui nous a permis de renforcer notre rôle dans des forums tels que l'Instance permanente sur les questions autochtones, les Groupes consultatifs de la société civile de ONU-Femmes, le Grupo Inter-Agencial de Género (Groupe de travail interinstitutionnel sur le genre) et diverses conférences des Nations Unies. Nous aimerions souligner la nomination de la première femme autochtone en tant que Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, notre sœur Victoria Tauli-Corpuz. Récemment, en 2013, nous avons organisé la première Conférence mondiale des femmes autochtones à Lima, au Pérou, qui a élaboré un Plan d'action mondial, et nous avons célébré à New York l'adoption du document final de la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones, qui contenait de nombreux passages sur les femmes et les filles autochtones.

Nous aimerions souligner la remarque du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de la République du Pérou (CERD/C/PER 18-21), où le Comité demande au Gouvernement de prendre des mesures pour lutter contre la discrimination dans les médias. Ses recommandations aideront à éliminer les stéréotypes sur les femmes et les peuples autochtones que les médias propagent.

Nous regardons avec espoir les progrès réalisés dans certains domaines de la Plateforme d'action de Beijing, particulièrement les soins de santé et l'éducation, pour lesquels les lacunes existantes ont été partiellement comblées.

Toutefois, nous nous inquiétons de ce que les défis que nous avons mis en lumière dans la présente déclaration puissent être des demandes du passé qui demeureront non exaucées. Nous espérons des avancées futures plus significatives, mais cela demandera de plus forts engagements de la part du système des Nations Unies et une volonté politique des États membres.

Des terres sans monocultures ni produits agrochimiques

Le Plan d'action de la Conférence mondiale des femmes autochtones souligne nos contributions à l'éradication de la pauvreté et la promotion d'un développement durable, des connaissances traditionnelles et de la diversité dans les économies locales. Il souligne l'importance qu'il y a à reconnaître les actions qui transforment le système de production alimentaire afin de faire en sorte que les producteurs de la

nourriture puissent accéder de façon égalitaire à la terre, à l'eau, aux semences, à la pêche et à la biodiversité agricole et y exercer leur contrôle.

Il y a encore des peuples autochtones dont les territoires sont confisqués, souvent en raison des priorités accordées aux projets de l'extraction, alors que ces activités rendent pire encore le changement climatique, avec des conséquences dramatiques pour les femmes autochtones. Nous nous inquiétons également de la promotion d'un développement sans aucun égard pour l'avenir.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de respecter et appliquer les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la convention n° 169 de l'OIT.

Nous demandons que de meilleures informations soient collectées sur l'impact négatif des industries extractives et de l'usage des produits agrochimiques sur la santé sexuelle et reproductive des femmes autochtones.

Nous avons besoin de meilleures statistiques reflétant les types et conditions d'exercice des travaux effectués par les femmes autochtones tant en milieu urbain que rural, de sorte que les politiques d'État relatives à la terre et au logement puissent adopter une approche territoriale et collective respectant l'environnement et notre Mère Terre et réaffirmant les dispositions de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, du 19 juin 2012.

Nous devons créer une croissance économique plus harmonieuse, reconnaissant le cadre holistique adopté par nos peuples, afin de parvenir à un développement durable et autodéterminé, au travers de démarches basées sur les droits de l'homme et traitant les femmes autochtones comme des actrices clefs de ce processus.

Pour une éducation plus complète, l'interculturalité et un travail de qualité

Nous saluons les améliorations dans l'accès aux établissements d'enseignement pour les filles, adolescentes et jeunes femmes autochtones âgées de 6 à 22 ans. Cependant, l'étude *Mujeres Indígenas en América Latina. Dinámicas Demográficas y Sociales* (Femmes autochtones en Amérique latine. Dynamiques démographiques et sociales) (Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2013) montre que les taux de fréquentation scolaire diminuent à mesure que les élèves grandissent, ce qui exacerbe les inégalités liées à la fois au groupe ethnique et au sexe. Et ces statistiques ne montrent pas non plus les iniquités géographiques, ni les iniquités entre les différents peuples.

Nous demandons que soit garantie une éducation de haute qualité, interculturelle et bilingue dans une perspective d'égalité entre les sexes, prévoyant la participation des femmes et des peuples autochtones à sa conception, une formation appropriée des enseignants, et assurant une évaluation rigoureuse de sa qualité et de son impact.

Nous demandons que soient mises en exergue des opportunités spécifiques pour les jeunes femmes autochtones, afin de les aider à accéder à l'université et au marché du travail dans des conditions équitables, respectant pleinement leurs droits.

Droits en matière de sexualité et de procréation depuis une perspective interculturelle

Selon, l'étude *Mujeres Indígenas : nuevas protagonistas para nuevas políticas* (Femmes autochtones : de nouvelles protagonistes pour de nouvelles politiques) (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014), les niveaux de fertilité des femmes autochtones ont chuté bien qu'ils restent plus élevés que ceux des femmes non autochtones. Parallèlement, les taux de maternité précoce ont chuté chez les jeunes femmes autochtones dans des pays tels que le Brésil, le Costa Rica, le Mexique et Panama, mais l'Équateur, où ils se sont élevés, fait exception. Malgré ces progrès, les maternités précoces restent deux fois moins nombreuses chez les adolescentes non autochtones dans des pays comme le Brésil, le Costa Rica et Panama.

Le fossé qui sépare les femmes autochtones des femmes non autochtones se manifeste dans les contrôles prénataux, les accouchements dans des établissements de santé, les soins postnataux et, par-dessus tout, la mortalité maternelle.

Les causes sous-jacentes à ces statistiques sont, entre autres, la moindre couverture institutionnelle, le manque d'adaptation culturelle, l'accessibilité insuffisante, la moindre qualité des soins donnés par les travailleurs de la santé et leur dépréciation des pratiques de soin des cultures traditionnelles.

Nous recommandons la création de programmes de santé sexuelle et reproductive pour les garçons, les filles, les adolescent(e)s et les jeunes femmes autochtones, avec un souci de pertinence interculturelle et en dépassant ce qui est purement biologique, pour incorporer les dimensions spirituelles et les visions du monde des autochtones, tous en s'appuyant sur la participation et les évaluations des peuples autochtones eux-mêmes.

Nous demandons des enquêtes, une surveillance et une évaluation systématiques et appropriées sur le plan culturel, relativement à l'épidémie du VIH/sida chez les peuples autochtones, en mettant l'accent sur les interventions visant à promouvoir l'accès aux tests de contrôle des infections sexuellement transmissibles pour les femmes autochtones et les jeunes gens, qui constituent des groupes sociaux fortement vulnérables et pour lesquels des rapports indiquent que la transmission du VIH/sida est en augmentation. Des chiffres alarmants ont été enregistrés en ce qui concerne le peuple Awajún de l'Amazonie péruvienne.

Pluralité de la violence

Ces dernières années, nous avons aidé à lutter contre la violence dans un grand nombre de ses manifestations, sur la base de nos propres visions du monde et de nos vécus quotidiens. Cette contribution n'a pas trouvé d'écho dans la formulation des politiques publiques, auxquelles fait défaut une approche interculturelle et holistique adaptée au contexte spécifique, et qui n'envisagent pas la violence sexuelle parallèlement à d'autres domaines et types d'expression, comme la violence structurelle, la dimension spirituelle ou la violence dans les conflits armés.

Au Canada, selon les statistiques officielles, les femmes et filles autochtones sont cinq à sept fois plus susceptibles de mourir du fait d'actes de violence, que les autres femmes.

Nous souhaitons mettre en lumière le grand défi qui consisterait à créer des mécanismes spécifiques visant à la production de meilleures statistiques et de meilleures recherches sur la violence à l'égard des femmes autochtones, dans ses multiples dimensions.

Exercice du pouvoir et prise de décision : augmenter la présence des femmes autochtones

Les femmes autochtones ont largement réussi à participer aux forums ayant une influence politique dans les organes internationaux et régionaux. Au niveau national, nous participons davantage aussi, bien que des fossés persistent entre notre participation et celle des femmes non autochtones, et celle aussi de nos pairs masculins.

Nous aimerions souligner la recommandation de l'Instance permanente sur les questions autochtones, des Nations Unies, qui demande aux États d'adopter des mesures visant à accroître la participation des femmes autochtones aux actions gouvernementales et aux mécanismes de prise de décision à tous les niveaux.

Nous demandons que l'autonomisation des femmes autochtones soit soutenue, par le renforcement de notre capacité à diriger, l'augmentation de notre participation aux processus de prise de décision à tous les niveaux et l'accroissement de notre participation aux affaires politiques, économiques, sociales et culturelles.

Des progrès ont été faits, essentiellement grâce aux efforts et à la persévérance du mouvement des femmes autochtones, avec le soutien des organes des Nations Unies. Ces deux dernières décennies, nous avons aussi rejoint le mouvement des femmes dans toute son ampleur et sa diversité, et y avons collaboré, en nous engageant dans des campagnes conjointes. Toutefois, les fossés entre les femmes autochtones et les femmes non autochtones persistent : nous devrions donc concevoir des mesures spécifiques pour les combler, une fois pour toutes.
